



Projets éoliens et Paysage

Points de vigilance

Préalable

Spécificité de l'éolien tient en deux aspects : la hauteur des équipements et le grand nombre des projets.

- la dimension particulière du «*grand éolien*» dans le paysage
- la multiplicité des implantations et le phénomène de répétition



Projets éoliens et paysage

1. S'inspirer des SRE
2. Traiter les enjeux
3. Motiver les choix
4. Montrer les effets

1. S'inspirer des SRE

⇒ **Identifier le secteur d'implantation par rapport au Schéma Régional Éolien** : document de référence support du projet ou des intentions d'aménagement du territoire régional en matière d'éolien

- Quelle zone : favorable / favorable sous condition / défavorable
- Quel pôle : ponctuation / densification / structuration
- Quelle stratégies sectorielles

→ Quelles préconisations en lien avec ces zonages, pôles, stratégies sectorielles (ex : éviter le mitage, assurer une mise en cohérence entre les différents projets , etc)

2. Traiter les enjeux

⇒ ***Étude du contexte physique et des éléments structurants sur le périmètre d'étude :***

la topographie / pédologie/ l'hydrographie / l'occupation du sol / les zones d'habitat et urbanisme / les milieux naturels / le réseau viaire et ferré / petit patrimoine / points de vue/ le contexte éolien ...

Permet d'identifier des lignes structurantes du paysage, sur « l'utilisation » du territoire **et le contexte éolien**

2. Traiter les enjeux

⇒ *Identification des sensibilité patrimoniales*

- Sites / MH / paysages emblématiques / points de vue remarquables identifiés
- **UNESCO** et zones tampon (Bassin Minier / Projet des sites funéraires et mémoriaux de la 1ere GM, beffrois, chemin de Saint Jacques, etc)
- **ZPPAUP et AVAP**
- outils des documents d'urbanisme (éléments de paysage) et chartes PNR
- patrimoine ordinaire et militaire non protégé

2. Traiter les enjeux

⇒ **Identification des sensibilité des lieux de vie à la présence d'éolienne et des usages**

- Caractérisation des sensibilités par rapport aux principaux bourgs (/villes) concernées
- Identification des sensibilités par rapport aux axes de déplacement
- Identification des lieux de fréquentation et de découverte du territoire (axes identifiés par les Atlas, tourisme, etc)
- **Présence d'éolien ? Si oui dans quelle proportion et à quelle distance ?**

2. Traiter les enjeux

⇒ ***Synthèse de l'état initial : détermination des enjeux paysagers, caractérisation (hiérarchisation) et localisation***

- Par exemple dans un tableau
- MAIS les principaux enjeux doivent être localisés sur une carte spécifique (ou plusieurs)
- En ressortir des recommandations pour le projet, **dont l'articulation avec les parcs éoliens voisins**

2. Traiter les enjeux

⇒ **Articulation des projets éoliens entre eux**

Le projet à venir doit s'inscrire harmonieusement à l'état antérieur, l'addition de nouvelles machines doit aboutir à un projet spatialement cohérent, respectueux ou améliorant le projet initial

⇒ **Effets de concurrence visuelle**

- Il s'agit de la superposition d'un élément de patrimoine avec des éoliennes, occasionnant un effet de "télescopage" incongru et non acceptable.
- identifier les principaux points de vue susceptibles de rencontrer cette problématique

2. Traiter les enjeux

⇒ *Effets d'écrasement*

- Dans leur implantation, les éoliennes doivent donc tenir compte de la hauteur des reliefs et préserver un bon rapport d'échelle avec lui.
- La hauteur des éoliennes doit apparaître inférieure à celle du relief considéré

⇒ *Mesures d'accompagnement paysager*

Elles peuvent permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants, notamment dans le périmètre rapproché du projet, et sont souvent souvent en lien avec le bâti et les lieux de vie. Elles doivent impérativement être liées au projet éolien pour en réduire les effets visuels. Leur faisabilité doit être avérée.

3. Motiver les choix

⇒ **Présentation des variantes (scénarii):
Comprendre la stratégie d'implantation et les choix retenus**

Le dossier doit expliquer l'argumentaire qui justifie l'implantation spatiale (justification de la zone d'implantation), l'organisation des machines entre elles et **avec les parcs voisins**, le nombre, la hauteur et le modèle des machines.

Présenter les différents scénarii d'implantation envisagés pendant l'élaboration du projet

3. Motiver les choix

⇒ ***Le dossier doit expliquer la comparaison des variantes (scénarii):***

→ évaluer les variantes au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic : production de photomontages panoramiques et vues réelles comparatifs depuis les points de vues les plus sensibles c'est à dire en fonction des enjeux identifiés dans l'état initial

3. Motiver les choix

- la prise en compte des autres projets éoliens du secteur → faire apparaître et ressortir les projets éoliens construits autorisés et en instruction sur les PM

→ la présentation de la variante finalement retenue et description des travaux connexes (les postes de raccordement, les pistes et chemins d'accès)

4. Montrer les effets

⇒ **Pour chaque point de vue présenter à minima:**

- **une vue initiale panoramique** ($\leq 180^\circ$, préciser l'angle horizontal couvert sous la photographie) de l'état initial avec les parcs construits, autorisés (voire en instruction)
- **un photomontage panoramique** (même angle que la vue initiale) avec le projet et les parcs construits, autorisés et en instruction

4. Montrer les effets

- un/des photomontages vue « réelle » (angle horizontal $\approx 60^\circ$) sur le(s)quel(s) les éoliennes du projets et des autres projets (construits, autorisés et en instruction) seront restituées à la bonne échelle. Il conviendra d'identifier la/les portion(s) du panoramique correspondant à/aux vue(s) réelle(s) produite(s).

Parfois, afin de présenter l'ensemble du parc en vue réelle → plusieurs pages sont à produire. A contrario, si le projet est non visible sur le panoramique, inutile de produire une/des vue(s) réelle(s)

⇒ **Dans tous les cas, les éoliennes du projet mais aussi les éoliennes des parcs construits, autorisés et en instruction devront ressortir (étude effets cumulés)**

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

4. Montrer les effets

⇒ **La thématique de l'encerclement et de la saturation visuelle du paysage**

Quantifier l'occupation de l'horizon par les parcs éoliens, la densité et les nécessaires espaces de respiration, c'est-à-dire les angles de vue non occupés par les éoliennes. Cette analyse de la saturation doit rendre compte notamment de l'encerclement des villages et de l'encadrement des voiries principales par les projets.

4. Montrer les effets

⇒ Exemples de méthodes d'analyse

- « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage-Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens » produite par la DREAL Centre → méthodologie pour évaluer les risques de saturation visuelle (indices : angles d'occupation, densité, angle de respiration, etc)
- Photomontages 360 ° depuis routes rayonnant vers le centre des villages